porter le costume ecclésiastique que pendant les exercices du culte.

Il est étrange, dit-il, il est incompréhensible qu'un projet de loi si mûrement étudié, si remarquable, ne dise pas un mot d'une question capitale : le port du costume ecclésiastique. Omission volontaire ou calculée ? Je ne sais. Elle existe ; elle a surpris bien des gens dans tous les camps.

Après la séparation, le costume ecclésiastique ne doit-il pas être rangé parmi les accessoires hors d'usage, destinés à ne pas sortir de l'ombre des sacristies et du mystère des sanctuaires ? Grave et long débat qui s'impose à l'attention de la Chambre.

M. LASIES. — Croyez-vous ? Voyons, est-ce le veston, la jaquette ou la redingote que vous proposez ? (Rires.)

M. Charles CHABERT. — Ce costume n'a commencé à exister qu'au sixième siècle. Modifié par Henri II et Charles VI, complété en 1763, il est aboli en 1792 et rétabli par Napoléon. La République doit-elle le maintenir ? Non, en dehors des exercices du culte.

C'est très important pour l'avenir de la République.

Les articles organiques du Concordat imposaient aux prêtres les habits à la française. Je ne demande pas le retour à ce costume. Je demande que les prêtres s'habillent comme tout le monde.

Il est regrettable qu'on ait annulé les arrêtés pris à ce sujet par plusieurs maires, notamment par le maire de Kremlin-Bicêtre. On doit interdire la soutane qui est un emblème, l'emblème du prosélytisme permanent.

BRIAND, rapporteur. — Ce n'est pas par omission involontaire que le projet ne parle pas du port du costume ecclésiastique. La commission en a délibéré. Elle a jugé qu'à réglementer sur ce sujet elle s'exposait à être tyrannique ou ridicule.

Ce n'est pas le costume seul qui distingue le prêtre et, du reste, les ecclésiastiques trouveraient toujours quelques tailleurs ingénieux qui donneront à leur veston, à leur jaquette, une forme particulière qui les ferait reconnaître.

La solution républicaine, c'est qu'il n'y a plus de costume officiel et que la soutane tombe dans le domaine public. Nous avons ignoré cette question. Nous demandons à la Chambre de l'ignorer avec nous.

M. BIENVENU-MARTIN. — Le gouvernement repousse aussi l'amendement. Ce serait une rigueur inutile et dangereuse que de prohiber la soutane.

M. DEJEANTE. — Je demande la suppression du costume pour supprimer le prestige des prêtres. Si on le refuse, il est du devoir de tous les autres citoyens de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour ridiculiser le prestige religieux.

Au nom de l'égalité de tous les citoyens, votez l'amendement de M. Chabert.

L'amendement est repoussé par 391 voix contre 184.

Les Manifestations du Culte

On aborde la discussion de l'article 25, ainsi conçu :

Les cérémonies et autres manifestations extérieures du culte ne peuvent avoir lieu sur la voie publique.

Les cérémonies funèbres sont réglées dans toutes les communes par un arrêté municipal dans les conditions de la loi du 15 novembre 1887.

Les sonneries des cloches seront réglées par un arrêt émunicipal.

M. GROUSSEAU développe un amendement tendant à supprimer le premier paragraphe de cet article, qui supprime les cérémonies religieuses sur la voie publique. Il rappelle que dans le projet primitif de la commission, ces cérémonies ne pouvaient avoir lieu qu'avec l'autorisation du maire et que c'est sentement dans le projet de M. Combes, ancien président du conseil, que cette prohibition a été édictée et adoptée par la commission. Il demande pourquoi la commission s'est déjugée. Il rappelle aussi que le projet de M. de Pressensé signé par MM. Briand, Jaurès et Rabier, n'allait pas jusqu'à la prohibition, mais il s'en tenait à l'autorisation municipale. L'orateur accepterait la nécessité de l'autorisation municipale mais il ne peut admettre la prohibition inscrite dans la loi.

M. PAUL CONSTANS. — Il faudra que le drapeau rouge puisse se promener si la municipalité l'autorise.

M. L'ABBE GAYRAUD. — Parfaitement, je suis avec vous, Constans.

M. GROUSSAU admet que l'on puisse interdire les processions dans le cas où l'on craindrait que l'ordre public soit troublé, mais il ne veut pas admettre que toutes les cérémonies soient prohibées en bloc.

M. FOURNIER rappelle combien les catholiques ont été autrefois intolérants ; il cite des faits à l'appui de sa thèse et termine en disant que les catholiques ne voudraient de liberté que pour eux.

M. BRIAND, rapporteur, dit que M. Grousseau et ses amis ne seront jamais satisfaits ; ils trouveront toujours, quelles que soient les concessions qu'on leur fasse que le projet n'est pas libéral. Il dit que si la commission a modifié son premier texte, c'est que les arguments qui lui ont été présentés, l'ont amené à reconnaître que l'autorisation des processions laissée aux municipalités, pourrait amener des discussions au sein des conseils municipaux. Il demande donc à la Chambre de repousser l'amendement.

M. NOULENS donne lecture d'une déclaration de la commission exécutive de l'Association nationale des Libres Penseurs, dans laquelle ces derniers se déclarent partisans de la liberté de toutes les manifestations, sous réserve de l'autorisation municipale.

M. HENRY BOUCHER développe un amendement ainsi conçu :

« Supprimer le paragraphe de l'article 3 et le remplacer comme suit : Paragraphe premier. Les processions et autres manifestations extérieures d'un culte ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation du maire de la commune.

M. NOULENS dépose un amendement ainsi conçu : Les cérémonies et autres manifestations extérieures d'un culte seront réglées par les articles 95 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884.

M. BIENVENU-MARTIN combat cet amendement qui va au-delà du premier texte de la commission et qui pourrait être cause de manifestations internationales par la loi de germinal an 10.

M. AUGAGNEUR dit que les processions ne sont que des manifestations cultuelles qui ne doivent pas sortir de l'édifice du culte. Ce ne sont pas des manifestations comme les autres. Elles se produisent à jour et à heure fixes, tandis que les manifestations syndicales populaires ne viennent qu'à des dates éloignées.

M. HENRI MARET. — Et le premier mai ?

M. AUGAGNEUR. ? Le premier mai n'a jamais été autorisé. On l'a, au contraire, interdit par la force. Il demande à la Chambre de s'en tenir au texte de la commission.

M. RIBOT dit que toutes les manifestations doivent être autorisées.

M. ZEVAES. — J'en prends note.

M. RIBOT. — Je ne comprends pas le sens que vous voulez donner à votre interruption.

Je suis avec M. Noulens, pour le maintien de l'état de choses actuel.

M. AUGAGNEUR insiste pour voter le texte de la commission.

La prise en considération de l'amendement de M. Noulens retiré par son auteur et repris par M. Ribot est mise aux voix. Le scrutin donne lieu à pointage ; la séance est suspendue à 5 heures 55, reprise à 6 heures 15. La prise en considération est votée par 294 voix contre 255. L'amendement est renvoyé à la commission et la suite de la discussion est renvoyée à demain à deux heures.

Aujourd'hui, séance à neuf heures pour la suite de la discussion sur la réforme des Justices de Paix.

La séance est levée à six heures vingt.

La Loi sur les Accidents du travail

étendue aux Ouvriers mineurs

Paris, 26 juin. — M. Mirman, à qui la commission d'assurance et de prévoyance sociales a confié le rapport sur la préparation de la loi de Basly ayant pour but d'assurer aux délégués mineurs le bénéfice de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail est sur le point de terminer son travail.

Nous croyons savoir que M. Mirman conclut à l'adoption de la proposition de Basly. Il le soumettra à la prochaine réunion de la commission et demandera que la Chambre en soit saisie aussitôt.

L'Amnistie

Au conseil de demain. — L'extension à l'affaire des fiches.

Paris, 26 juin. — Le Conseil des ministres, qui a depuis longtemps décidé de déposer avant le 14 Juillet un projet d'amnistie pour les condamnés de la Haute-Cour, décidera définitivement, aujourd'hui matin, d'une part, sous quelle forme cette amnistie sera proposée et, d'autre part, si, en raison de la proposition d'amnistie qu'il a reçue de la Chambre, le Sénat doit être tout d'abord saisi de la question.

Il paraît certain que le gouvernement comprendra dans son projet non seulement les condamnations de la Haute-Cour, mais encore les délits pour faits de grève et les délits de presse. L'amnistie, par suite, s'étendrait, naturellement, aux procès de presse qui ont été engagés à l'occasion de la publication des fiches de délation.

Mais l'amnistie appliquée à l'affaire des fiches soulève une difficulté d'ordre juridique.

Ceux qui ont déjà été, à raison de cette affaire, l'objet de mesures ont été frappés par voie disciplinaire.

Or, il ne semble pas qu'on puisse, à l'aide d'une disposition législative, effacer les peines qu'ils ont subies et les conséquences qui en sont résultées.

En tout cas, le ministre de la justice étudie la question, et s'il était reconnu impossible juridiquement de trouver une formule étendant l'amnistie aux personnes en question, le gouvernement indiquerait au Parlement sa résolution de compléter par des mesures administratives l'amnistie que la loi aura instituée pour d'autres catégories.

D'autre part, il paraît qu'il n'est pas question d'appliquer l'amnistie aux accusés du fameux « complot » Tamburini.

Trente enfants noyés

DANS LE LAC DE COME

Milan, 26 juin. — Hier, une promenade d'enfants sur le lac de Côme a été marquée par un tragique accident.

Une barque chargée de 30 enfants chavira. Tous les enfants ont été noyés.

La Révolution

EN RUSSIE

Les Massacres de Pologne

Un récit détaillé. — Scènes horribles — Huit journées sanglantes.

Varsovie, 26 juin. — C'est mardi passé qu'ont commencé les troubles de Lodz, près les obsèques des victimes de la bagarre du 18. On avait permis aux chrétiens d'enterrer leurs morts ; mais ce privilège avait été refusé aux israélites. La police avait fait enterrer les israélites morts pendant la nuit et dans le plus grand secret. Ceci provoqua le mécontentement des socialistes.

Mercredi, la grande manifestation antigouvernementale eut lieu et au cours de cette manifestation 128 personnes, comme on le sait, ont été tuées ou blessées par les cosaques et les dragons.

Cette affaire fut suivie par les émeutes de jeudi soir et de vendredi.

Jeudi soir, les ouvriers ayant pris un cosaque à l'improviste lui coupèrent la gorge avec son propre sabre. A dix heures du soir, ce même jour, le premier entrepôt d'alcool du gouvernement fut détruit.

Le vendredi, la haine du gouvernement était arrivée à un degré tel que des enfants embrassèrent le drapeau rouge et jurèrent de mourir pour la liberté. Sur la place du marché une jeune fille israélite monta sur une caisse et harangua une foule nombreuse. Tout à coup, les soldats apparurent sur la scène et firent feu.

Les soldats assassins

Des paysans qui arrivaient au marché avec leurs voitures et des camionneurs employés par les usines, furent arrêtés par les ouvriers en grève et on se servit de leurs véhicules pour construire des barricades.

Dans beaucoup de rues, les pavés furent arrachés, dans le but de construire des barricades et de fournir des projectiles contre le soldats. La police était impuissante. L'infanterie, les cosaques et les dragons arrivèrent en grand nombre. La cavalerie exécuta des charges ; mais, comme on avait tendu des fils de fer dans les rues, les chevaux tombèrent. La foule commença à faire feu à coups de revolver sur les cosaques et les dragons, qui ripostèrent.

L'infanterie postée aux coins des rues fit feu dans toutes les directions, ou bien, s'approchant des barricades en rampant, les enleva d'assaut. La foule s'enfuit, laissant des centaines de morts et de blessés. Les ouvriers commencèrent alors à faire feu des croisées et des toitures. Les soldats prirent les maisons d'assaut, pénétrèrent dans chaque étage et massacrèrent tous les locataires.

La résistance va en croissant, surtout dans les quartiers israélites.

Lâcheté de Cosaques

MONCEAUX DE CADAVRES

Les soldats ont fait preuve d'une brutalité excessive. Des cosaques qui se trouvaient devant la gare ont, de sang-froid, tué à coups de fusil trois paysannes parfaitement paisibles qui revenaient du marché. Bientôt les rues présentèrent le terrible aspect d'un champ de bataille.

Les morts, les mourants, les blessés étaient étendus sur la chaussée.

Un silence de mort règne dans la cité, interrompu seulement par les gémissements des blessés et par les cris des soldats avertissant les habitants de ne pas se montrer aux fenêtres.

Pendant la nuit passée, les cosaques ont conduit à travers les rues désertes, pleines de ténèbres, des camions chargés de cadavres, qu'ils menaient dans les cimetières.

Les autorités ont télégraphié à Varsovie et dans les autres villes voisines pour obtenir des renforts. Hier matin, cinq régiments d'infanterie et des cosaques sont arrivés à Lodz. A présent, il y a en tout deux régiments campés dans les rues et sur les places publiques.

Les socialistes font tous leurs efforts pour fomenter l'agitation et les mutineries parmi les soldats, auxquels ils distribuent des programmes révolutionnaires, mais jusqu'ici sans résultat aucun.

La panique - Manifeste socialiste

Cinq citoyens influents de Lodz ont demandé dan sla matinée et par télégraphe au général commandant les troupes de la ville d'assurer la protection contre les soldats et spécialement contre les cosaques.

Ce matin, dans le faubourg de Baluti, des cosaques ont attaqué une famille juive, composée de cinq personnes, qui se rendaient en voiture à la gare et les ont tuées toutes, ainsi que le cochers.

Les habitants s'enfuient ; douze mille ont quitté Lodz aujourd'hui.

A Babjanice, près de Lodz, des ouvriers ont tué un agent et en ont blessé un autre.

Le comité du parti démocrate de Varsovie a lancé la proclamation suivante :

« Afin de démontrer notre solidarité avec nos frères de Lodz, nous protestons contre les nouveaux et incessants crimes du gouvernement du Czar. Varsovie doit cesser le travail demain. Tous les bureaux, les banques, les boutiques et les restaurants doivent fermer. Le trafic doit cesser.

Le drapeau rouge, qui est le drapeau des ouvriers, devra flotter dans les rues de Varsovie.

Travailleurs, aidez vos frères et préparez la grève générale ».

Les troupes font des patrouilles dans les rues et spécialement dans les quartiers des usines et des juifs. Les ouvriers ont fait feu et ont blessé deux agents dans le faubourg de Praga.

Une rencontre a eu lieu rue Ogrodowa entre des gendarmes et la foule. Des coups de feu ont été échangés. Trois civils et un gendarme ont été blessés, et un cheval a été tué.

La foule a organisé une procession dans les rues de Zielna et de Dzika ; mais elle a été dispersée.

ATTENTAT A LA DYNAMITE

Varsovie, 26 juin. — Hier soir à 9 heures une bombe a été lancée contre la voiture de M. Pavlof, chef de la police de Czinstochava qui, avec 7 autres personnes, a été grièvement blessé.

LE NOMBRE DES VICTIMES

Lodz, 26 juin. — On a enterré 343 juifs et 218 chrétiens tués au cours des troubles. Le nombre des blessés dépasse 700.

LA GUERRE

Russo - Japonaise

Un succès japonais en Mandchourie. — La prise de Nan-Chan-Tchen-Tse.

Tokio, 26 juin. — L'état-major général fait la communication suivante :

« Dans le but de repousser l'ennemi qui, depuis le 21 juin, s'avançait vers le sud, un détachement de nos troupes attaqua, le 22, à quatre heures trente du soir, une force ennemie occupant les hauteurs au nord-ouest de Nansanchengtse, endroit situé à trente kilomètres à l'est de Yingcheng.

A cinq heures quarante du soir, la résistance ennemie commença à être ébranlée, et une partie des forces ennemie, commença à battre en retraite, mais le reste continua à offrir une résistance acharnée le long des hauteurs, à l'ouest de Nansanchengtse et nous dûmes opérer une charge vigoureuse pour enlever la position.

Ensuite nous fîmes un mouvement tournant à la suite duquel l'ennemi en retraite fut exposé à notre feu et subit de grosses pertes. Son infanterie et sa cavalerie hissèrent le drapeau de la Croix-Rouge, mais nous continuâmes la poursuite et le chassâmes vers le nord en grand désordre. Les troupes ennemies qui prirent part à ce combat étaient composées de 3.000 hommes d'infanterie et de cavalerie et disposaient de plusieurs canons.

L'ennemi a laissé plus de 50 cadavres sur le champ de bataille, et ses pertes doivent avoir été d'au moins 200 hommes.

Nous pertes ont été de 2 tués et 17 blessés.

Pétersbourg, 26 juin. — La prise de Nan-Chan-Tchen-Tsé améliore sensiblement la position des Japonais dans la région montagneuse qui s'étend à leur droite. Rapprochée de leur tentative sur Ornovo, elle peut passer pour le premier pas d'une marche convergente qui tendrait à refouler la gauche russe sous Girine.

RENFORTS RUSSES ET JAPONAIS

Londres, 26 juin. — On télégraphie de Tokio au « Daily Telegraph », que tous les grands centres du Japon regorgent de troupes qui viennent d'être appelées sous les drapeaux et qui se préparent à partir pour la Mandchourie.

Chaque jour le maréchal Oyama reçoit des renforts.

Bien que la température soit peu favorable et qu'elle retarde les opérations en Mandchourie, les dépêches montrent que les armées japonaises continuent d'avancer sur la ligne Kirin-Tchan-Tchoun.

Quand le général Liniévitch a pris le commandement de l'armée russe, celle-ci ne comprenait que 171.000 hommes. Depuis ce moment, le général a reçu environ 135.000 hommes de renforts, auxquels il faut ajouter les blessés qui sont rentrés dans le rang depuis la bataille de Moukden, soit 50.000 hommes. Total général : 356.000 hommes.

Il n'y a pas plus de 40.000 hommes autour de Tchang-Tchung. Le nombre des prisonniers russes actuellement au Japon est de 70.000 hommes.

Faits Divers

REGIONAUX

Suicide sur la voie ferrée à Lillers

Dimanche matin, on a trouvé sur la voie ferrée, de Béthune à Dunkerque, au kilomètre 243,9, à 1500 mètres environ de la gare de Lillers, entre le passage à niveau et le pont de Mangueville, le cadavre du nommé Hanicot Aimable, 65 ans, maçon, domicilié à Aire-sur-la-Lys. Le corps était sectionné en deux parties, tranchées de l'épaule gauche au-dessous du bras droit. Un train de nuit avait passé sur le malheureux.

Vendredi soir, le garde Ruckembusch, avait ramassé Hanicot, ivre mort, ayant bu un litre de genièvre, et l'avait mis au violon. A sa sortie, le lendemain matin, Hanicot avait manifesté le regret de ne pas être mort.

L'hypothèse d'un suicide est la plus vraisemblable.

Hanicot avait le bras droit ankilosé et ne pouvait plus travailler.

Infanticide à Harnes

M. Henri Lemire, porion des mines de Courrières est venu habiter il y a environ huit jours, une maison située en face de la fosse numéro 9.

Dimanche matin, il faisait procéder à la vidange des fosses d'aisance de cette maison lorsque cette opération amena la découverte du cadavre d'un nouveau-né.

Il avertit de cette découverte le commissaire de police qui a immédiatement ouvert une enquête. Des premières constatations, il paraît résulter que le petit être est né viable et qu'il a du séjourner environ un mois dans la fosse.

Découverte macabre à Bruay

Le mercredi 14 juin, un vieux mineur, nommé Demoulin Jean, pensionné selon l'ancien sysytème, par la Compagnie des mines de Bruay, disparaissait tout à coup. Etant très connu dans le pays, où il a une nombreuse descendance, on s'inquiéta de sa disparition.

Des recherches diverses restèrent infructueuses, quand par hasard samedi 4 juin, il fut aperçu pendu dans le bois de Lapugnoy au lieu dit « Cor du bois ».

Le corps était complètement putréfié et plein de vers. Il restait 27 francs et sa montre dans ses poches.

LES FÊTES DE LILLE

LE CONCOURS DE GYMNASTIQUE

Voici les résultats :

Simultané. 1er prix : L'Ancienne de Roubaix et la Saint-Gilloise.

Alternatif. — La Française du Petit-Ronchin et la Jeune France d'Ascq de la 3e division se partagent le prix d'honneur et le 1er prix.

Pyramides sans engins. — 1er prix, 30 fr., la Grund. de Luxembourg ; 2e la Saint-Quentinoise ; 3e 10 fr. l'Etoile d'Ostricourt ; 4e ex-œquo, la Républicaine de Quarouble, et l'Ancienne de Lens ; 6e l'Espérance d'Avion ; 7e l'Alliance de Râches et la Française du Petit-Ronchin ; 9e la Société de gymnastique de Sedan ; 10e l'Etoile d'Hénin-Liétard ; 11e la Bohainoise ; 12e les Philippine de Lannoy.

Pyramides avec engins. — 1er prix, 40 francs, l'Union sportive fivoise : 2e 30 fr., l'Etoile d'Ostricourt ; 3e 20 fr., La Grund. de Luxembourg.

Ballets. — 1er prix, 100 francs, l'Etoile, des mines d'Ostricourt ; 2e 75 fr. l'Espérance d'Avion ; 3e 50 fr. La Bassaenne ; 4e 30 fr. La Saint-Quentinoise ; 5e 25 francs, La Républicaine de Quarouble ; 5e l'Avenir d'Hellemmes ; 7e La Populaire de Gand ; 8e Le Progrès par le Travail de Messines.

Ballets. — Pupilles. — 1er prix, 50 fr., la Revanche d'Hellemmes ; 2e 30 fr., la Vaillante, de Valenciennes.

Poses plastiques et tableaux. — 1er prix, ex-œquo, 50 fr., la Fraternelle Onnaingeoise ; la Française du Petit-Ronchin ; 3e 30 fr., la Grund. Luxembourg ; 4e 20 fr., l'Union Haubourdinoise ; 5e Union sportive fivoise ; 6e Union française de Valenciennes ; 7e la Jeanne-d'Arc de Loos.

Concours alternatif. — Pupilles. — Jury d'honneur, Vaillante de Valenciennes. — 1er prix : Vryheidsliefde, de Gand ; 2e Ancienne de Lens ; 3e Indépendante de Tourcoing ; 4e l'Etoile d'Ostricourt ; 5e Recht int Vred, mont Saint-Amand ; 6e Fraternelle de Thumesnil ; 7e U. F. de Valenciennes ; 8e Revanche d'Hellemmes.

Ensemble à mains libres. — Catégorie A. — 1er la Républicaine de Quarouble ; 2e ex-œquo la Populaire de Gand et l'Alsace-Lorraine d'Armentières ; 3e la Saint-Quentinoise.

Catégorie B. — 1er La Bohainoise ; 2e Sedan ; 3e Philippine de Lannoy ; 4e Reck int Vred, Mont Saint-Amand ; 4e l'Espérance d'Avion ; 6e l'Etoile d'Hénin ; 7e Geluck suit Irek de Gand ; 8e U. F. de Valenciennes ; 9e Avenir, Saint-André.

Catégorie C. — 1er, l'Etoile, d'Ostricourt ; 2e l'U. S. Fivoise ; 3e, Grand Luxembourg.

Catégorie D. — 1er Saint-Gilles, Bruxelles ; 2e Fraternelle d'Onnaing ; 3e Concorde d'Orchies.

JEUX OLYMPIQUES

1er M. G. de Bons, Populaire de Gand ; 2e, Ghesquier, Union Haubourdinoise ; 3e, Mathon, Alsace-Lorraine ; 4e, Dubois, Populaire de Gand ; 5e, Wanters, Ancienne Roubaix ; 6e, Bouques, Union Haubourdinoise ; 7e, ex-œquo J. Montaigne de la Jeanne-d'Arc de Loos et Van Weimerset de la Populaire de Gand ; 8e, Louis Taron, des Mines d'Ostricourt ; 10e Bernard, de la Fraternelle de Thumesnil ; 11e, Henri Brocard, de Sedan ; 12e, Emile Alberti de l'Alliance de Raches ; 13e, Pollet de l'Ancienne de Roubaix ; 14e ex-œquo Landrieux de l'Ancienne de Lens et Clotaire Alberti de Raches ; 16e Colpaert de la Populaire de Gand ; 17e ex-œquo Menier, de Raches et Théry, l'Union Haubourdinoise, Flérick de l'Avenir de St-André ; 20e Derbrueq de la Jeanne-d'Arc de Loos ; 21e Théry et Malle de l'Union Haubourdinoise ; 24e, Dumez de la Française de Ronchin ; 25e, Ramon de la Jeanne-d'Arc de Lens.

INDIVIDUEL ARTISTIQUE

1er ex-œquo Piérens d'Hénin-Liétard, Bétremieux de l'Ancienne de Roubaix ; 3e, Descamps de Lens ; 4e Dublicq, de l'U. S. Fivoise ; 5e, Fariseau de l'Union Française de Valenciennes ; 6e, Vandevoorde de l'Ancienne de Roubaix ; 7e, Syffers de Sedan ; 8e, Van Acker, de la Populair de Gand ; 9e, Hubert de l'U. S. Fivoise ; 10e, Nevejans de l'Alsace-Lorraine d'Armentières ; 11e, ex-œquo, Facon de l'U. S. Fivoise ; Raynart de l'Etoile des mines d'Ostricourt ; 13e, Droisart de la même ; 14e, ex-œquo Henri Bouquet de l'U. Haubourdinoise et Henri Garnier de Sedan, Demain de Raches ; 17e, Bourlier de Sedan, Demain de Raches ; 17e, Bourlier de la Société du Luxembourg ; 18e, Céduux de la Société du Luxembourg ; 18e, César Descarpentries de l'Alliance de Raches ; 19e, ex-œquo, Wattiez, de l'U. F. de Valenciennes et Bealm, de la Société du Grand Luxembourg ; 21e ex-œquo Vanhaum et L. Caulier des Philippins de Lannoy, Kemp de l'U. F. de Valenciennes ; 24e, Darras, de l'U. S. Fivoise ; 25e, ex-œquo Friez, de la St-Quentinoise ; Vanderveren de la Populaire de Gand ; 27e ex-œquo, Caudron, d'Hénin-Liétard, Vanzuppe de l'U. S. Fivoise, Lambretz de la Grud du Luxembourg, Guillotin de la Vaillante de Valenciennes.

31 ex-œquo, Strasser du Grand-Luxembourg, Lemaître de l'A. S. d'Armentières ; 33e ex-œquo, Fichelle d'Ostricourt, Jules Vanhoutte, Populaire de Gand ; 35e Ovyn, id. ; 36e, O. Lefebvre, de la P. de Wattrelos ; 37e J. Hassebrouck, de l'A. L. d'Armentières ; 38e Depauw, Populaire de Gand, E. Beauvois, de la Saint-Quentinoise, G. Plets, de l'A. L. d'Armentières ; Albert Decottignies de l'Ind. de Tourcoing ; 42e Delhaye, de l'Etoile d'Hénin-Liétard ; Pilon de la Française de Ronchin ; 44e Vanhamme des Philippins de Lannoy ; Louis Nuttin, de la P. de Wattrelos ; 46e Nouage, de l'Ind. de Tourcoing ; Victor Favier de l'A. de Lens ; 48e ex-œquo, G. Leleu, de l'U. S. Fivoise ; Helger, du Grand-Luxembourg ; 58e Deconynck, de l'U. S. F. ; Maréchal, des Philippins de Lannoy ; Louis Richard, de Sedan ; 53e Clément Delattre, de la P. de Wattrelos ; 54e ex-œquo, Dedecker, de l'A. de Lens ; Victor Debouve, des Philippins de Lannoy ; 56e Juaux, du Grand-Luxembourg, 57e Gaston Ghys, de l'I. d'A. de Loos ; 58e Delporte, d'Hénin-Liétard ; 59e H. Sauvage, de l'A. de Lens.

Dernière Heure

LES DESORDRES EN POLOGNE

Berlin, 26 juin. — Suivant un télégramme arrivé de Czestokhowa, un conflit des plus sanglants a eu lieu hier dans cette ville entre un grand nombre d'ouvriers et 8 compagnies d'infanterie, et un escadron de dragons qui arrivait justement de Varsovie. Les ouvriers firent feu sur la troupe de tous les coins de rues et les soldats sans attendre les commandements, répondirent par des salves, tuant 18 ouvriers et en blessant 42. D'après les renseignements qui parviennent à la presse ce soir, ici, un mouvement insurrectionnel des plus dangereux s'étendrait à toute la Pologne.

VICTOIRE SOCIALISTE EN ITALIE

Turin, 26 juin. — A la suite des élections municipales partielles de Turin qui ont donné la victoire aux socialistes, la plupart des autres conseillers municipaux monarchistes ont manifesté l'intention de démissionner.

ELECTIONS MUNICIPALES A MARSEILLE

Marseille, 26 juin. — Le Conseil de Préfecture des Bouches-du-Rhône a rendu, cet après-midi, à 4 heures, son arrêt dans l'affaire des élections municipales du 3 mai.

Sont validées : les élections de MM. Castellon, Rastain, Roux, Brun et Peyron.

Celle de M. Aimedieu, dernier de la liste, a été annulée.

LA QUESTION MAROCAINE

Le rôle des Etats-Unis

Washington, 26 juin. — A la demande du président Roosevelt, l'ambassadeur d'Allemagne à Washington, baron de Sternburg, s'est rendu hier soir à la Maison-Blanche et y a conféré pendant une heure avec le président.

On croit que l'entretien a porté sur les négociations actuellement engagées entre la France et l'Allemagne au sujet du Maroc.

Les Courses d'aujourd'hui

VOIR NOTRE « VIE SPORTIVE »

Pronostics des journaux paraissant à Paris ce matin :

De la PETITE REPUBLIQUE : — 1. *Gratitude*, Bonita II. — 2. *Pretty Maid*, Brillante. — 3. *Ribollard*, Noleval. — 4. *Barbarini*, La Princesse. — 5. *Memphis*, United States. — 6. *Proud*, Diégo.

De l'ECLAIR : — 1. *Ec. Lieux*, Bonita. — 2. *Sorrente*, Brillante. — 3. *Coffrefort*, Pedebearn. — 4. *La Princesse*, Barberini. — 5. *Loriette-Caleb*. — 6. *Ballamoilliers*, Rigollard.

Du GAULOIS : — 1. *Bitterroise*, Almée. — 2. *Brillante*, Pretty Maid. — 3. *Ec. Blanc*, Noleval. — 4. *Barbarini*, Madrigal II. — 5. *Burlingame*, Memphis. — 6. *Proud*, Diégo.

Du MATIN : — 1. *Casqué*, Almée. — 2. *Brillante*, Ranavalo III. — 3. *Pedebearn*, Coffrefort. — 4. *Barbarini*, La Princesse. — 5. *Burlingamt*, Memphis. — 6. *Troud*, Diégo.

Du NEW-YORCK-HERALD : — 1. *Bitterroise*, Duc d'Azay. — 2. *Allegro*, Brillante. — 3. *Coffrefort*. — 4. *Barberini*, Madrigal II. — 5. *Burlingame*, United States. — 6. Diégo.

Du PETIT JOURNAL : — 1. *Bitterroise*, Duc d'Azay. — 2. *Allegro*, Brillante. — 3. *Coffrefort*, Noleval. — 4. *Chardon d'Ecosse*, Barberini. — 5. *United States*, Burlingame. — 6. *Diégo*, Proud.

Du PETIT PARISIEN : — 1. *Almée*, Bitterroise. — 2. *Casamajor*, Allegro. — 3. *United States*, Noleval. — 4. *Chardon d'Ecosse*, Barbarini. — 5. *United States*, Burlingame. — 6. *Diégo*, Proud.

Du RADICAL : — 1. *Almée*, Bitterroise. — 2. *Palmetta*, Pretty Maid. — 3. *United States*, Coffrefort. — 4. *Barbarini*, Madrigal II. — 5. *United States*, Burlingame. — 6. *Georges Elie*, Saint Pair.

FEUILLETON DU 27 JUIN. — N° 165

LES

Vautours de Paris

DEUXIEME PARTIE

LE ROMAN D'UNE HONNETE FILLE

Travaux d'approche

XIX

Le baron poursuivit :

— Je ne viens pas me plaindre, mais traiter avec vous. Ces souvenirs, voici pourquoi vous les avez enlevés, ce qui était bien un des plus condamnables abus de confiance qui se puissent commettre. Un certain comte de Rouvres, neveu de la duchesse de Brévannes, avait un grand intérêt à les faire disparaître. Il est bien inutile de vous expliquer pourquoi, n'est-ce pas ? Ce comte de Rouvres qui a d'autres méfaits sur la conscience est allé vous tenter...

— Pures suppositions !

— Oseriez-vous le soutenir ? dit M. de Restaud avec son inaltérable douceur. Non, n'est-ce pas ?... Vous avez consenti à le servir dans cette œuvre de lâcheté mais je ne doute pas que vous n'ayez conservé des armes contre lui... Ce sont ces armes que je viens vous acheter.

Le médecin avait fronché le sourcil, mais en face du visage imposant et résolu de son visiteur, il n'osa même pas proférer un essai de défense.

— Vous ne me répondez pas ? reprit le baron.

— Des preuves ?...

— Vous en voulez ?... Sont-elles nécessaires ? Avant le crime, car c'en était un et des plus odieux que d'abuser de la maladie d'une cliente sans défense pour la dépouiller de ce qu'elle avait de plus précieux, vous végétiez dans une gêne que je me garderais bien de vous reprocher. Quelques jours plus tard vous quittiez votre modeste appartement du faubourg St-Honoré et vous dépensiez à la chaussée d'Antin une somme considérable, une centaine de mille francs au moins.... Comment vous étaient-ils tombés du ciel?...

— C'est mon secret.

— Soit... Depuis quelque temps vous êtes installé ici... A la Chaussée-d'Antin vous n'avez pas prospéré. Cette maison vous a coûté trois cent mille francs ; vous les avez payés comptant... Le même jour le comte de Rouvres achetait l'immeuble pour une somme égale et de plus la maison voisine pour y installer sa maîtresse devenue folle et dont, par ses ordres, personne ne peut approcher...

— Comment le savez-vous ?

— Je vous défie poliment de me donner un démenti. Vous savez trop que je suis exactement renseigné et que je ne vous dis que la vérité. Cette jeune fille, dans son égarement, profère des paroles compromettantes pour le comte...

— Ah !

— Avec quelques louis j'en ai obtenu la preuve. Il m'a suffi d'interroger quelques voisins, notamment un certain Marius, tout jeune et déjà fort intelligent, qui a peu de chose à faire et ne sait comment occuper ses loisirs dans la maison où son maître met rarement les pieds. Il faut se méfier des oisifs, quand on a quelque chose à cacher, et ce jeune Marius est doué d'un flair étonnant. En lui promettant de le prendre à mon service, j'ai obtenu de lui tout ce que je désirais et notamment des détails très circonstanciés sur sa voisine, qui selon toute apparence n'a plus beaucoup de jours à vivre... Est-ce vrai ?

Le docteur Florentin garda le silence.

— Ainsi, continua tranquillement M. de Restaud, le comte de Rouvres vous a déjà versé des sommes considérables... Pourquoi l'eût-il fait si vous ne lui aviez pas rendu de ces services qu'il ne pouvait attendre que de vous ? Cette logique est impitoyable. Que madame de Restaud porte plainte contre vous et vous serez obligé de vous défendre d'une effroyable accusation dont vous aurez infiniment de peine à vous disculper. D'un autre côté elle provoquerait l'arrestation de votre complice ou plutôt de celui qui a tout fait et dont vous n'avez été que l'instrument... Je ne vous menace pas. Je vous expose la situation telle qu'elle est. Votre honneur est entre mes mains et je ne suis pas seul à poursuivre la réparation d'une série d'exécrables forfaits. Je vais plus loin. La vie et l'honneur de l'auteur principal de cette infamie est de beaucoup d'autres pires qu'elle, ne tiennent qu'à un fil, et ce fil est entre nos mains. En un mot, nous savons exactement tout ce qui s'est passé depuis le drame initial de Fontaine-aux-Bois. Avez-vous compris ?

Le docteur Florentin n'essaya pas de lutter.

La logique impitoyable du baron de Restaud l'écrasait en effet.

D'ailleurs, depuis longtemps déjà il se sentait en proie à des remords incessants, torturé par les reproches de sa conscience.

Il demanda :

— Qu'exigez-vous de moi ?

— Ce que vous avez conservé... parmi les objets soustraits à votre malade...

— Je possède bien peu de chose...

— Ne vous déshonorez pas par un mensonge indigne de vous... Vous êtes trop intelligent pour avoir tout remis à celui qui vous corrompait avec ses promesses et que vous devez haïr au fond de votre âme...

— Si je refusais de vous satisfaire ?...

Le baron tira sa montre.

— Il est cinq heures moins vingt, dit-il. Si je ne lui donne pas de nouveaux ordres, mon cocher est porteur d'un mot pour le commissaire de police. A cinq heures un quart ce magistrat sera ici... Jusque-là vous ne ferez pas un mouvement...

— Pourquoi ?

— Parce que je ne le permettrai pas.

— Et si j'obéis ?...

— Ce que vous me remettrez ne sortira pas de mes mains... J'arrangerai mes affaires comme je l'entendrai avec M. de Rouvres... Pour madame de Restaud, ce n'est pas d'argent qu'il s'agit... C'est de justice et d'honneur ! Je vous affirme que tout sera tenu sous le secret... S'il se commet des indiscrétions, ce ne sera pas à nous qu'il faudra les imputer...

Le ton du baron de Restaud était persuasif ; sa parole commandait.

Le docteur Florentin avait trouvé son maître.

De plus, M. de Restaud faisait vibrer en lui des fibres qui restaient sensibles.

Il ajouta :

— Je ne veux pas votre châtiment, je ne vous demande que le repentir et je me crois certain que souvent déjà vous avez passé plus d'une nuit sans sommeil. Trahir une femme sans défense, une malade qui vous confiait le soin de sa guérison et sacrifier les intérêts d'un enfant à naître, c'était cruel... Pour moi, je vous pardonne parce que vous avez sauvé la mère et que j'ai pour elle une affection sans bornes... Qu'allez-vous faire ?

Le docteur Florentin se leva.

— Vous avez raison, dit-il, j'ai été un misérable... Je ne vous demande rien pour vous livrer ce que vous exigez de moi... Je m'en remets à la générosité de votre caractère